

# Projet photovoltaïque d'Auxonne

## Bulletin d'information n°4 - Avril 2024

Suite à l'instruction du dossier de demande permis de construire par les services de l'État, une enquête publique est prévue **du 17 avril 2024 à 9h00 au 17 mai 2024 à 16h30 inclus**. Cette enquête publique portera sur la demande de permis de construire du projet et sur la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Auxonne.

Ouverte à toutes et tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition sur le projet, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par un commissaire enquêteur. Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir au verso de ce bulletin

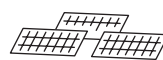
## Le projet final

Le projet consiste en la production d'énergie renouvelable grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne installation de Stockage de Déchets Inertes arrivée en fin d'exploitation en 2020.



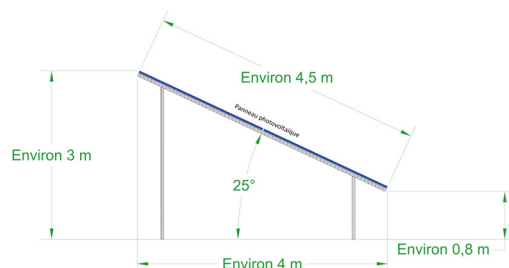
### Légende

	Table de modules photovoltaïques		Aire d'aspiration de 32 m <sup>2</sup>
	Demi-table de modules photovoltaïques		Local de maintenance et sa plateforme
	Portail		Limites de parcelles
	Poste de livraison et de transformation		Voirie, chemins et infrastructures existants
	Chemin d'au moins 4 m de large praticable pour les poids lourds		Ouvrages de collecte des eaux pluviales
	Clôture		Aire de retournement
	Citerne de 30 m <sup>3</sup> et sa plateforme		



**Env. 7 300**

Nombre de modules photovoltaïques



**Env. 4,2 MWc**

Puissance du parc

**Env. 5 345 MWh / an**

Estimation de la production électrique annuelle



**Env. 3,8 hectares**

Surface clôturée

**Env. 1,7 hectares**

Surface projetée des panneaux



**Env. 2 500**

Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable

*\* Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / Global Solar Atlas)*

Retrouvez l'ensemble des informations sur le développement de ce projet ainsi que les précédents bulletins d'informations sur sa page internet dédiée :



[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

> Zone d'information > Nos projets > Bourgogne-Franche-Comté  
> Projet photovoltaïque d'Auxonne

**ABO**  
**WIND**

# Enquête publique

## Contexte réglementaire :

L'enquête publique porte sur la déclaration de projet avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Auxonne (21), et la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune.

Conformément au Code de l'Environnement : « *L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision* ».

## Déroulement de l'enquête :

**Dates : du 17 avril 2024 à 9h00 au 17 mai 2024 à 16h30 inclus.**

**Commissaire enquêteur :** Monsieur Bernard VUILLOT (titulaire) et Monsieur Daniel DEMONFAUCON (suppléant).

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition pour recevoir les observations et propositions du public, en mairie d'Auxonne aux jours et heures précisés ci-dessous :

- Mercredi 17 avril 2024 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 26 avril 2024 de 13h30 à 16h30
- Samedi 4 mai 2024 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 17 mai 2024 de 13h30 à 16h30

## Consultation du dossier :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, les pièces de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint, qui s'est tenue le 13 décembre 2022, est consultable :

- Sur support papier et sur un poste informatique en mairie d'Auxonne aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-auxonne>.
- Sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT), bâtiment A bureau 101, de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi.
- Sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante : [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr) (Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse, 21000 DIJON), et à ses frais.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Baptiste Hillairet (coordonnées ci-dessous).

## Observations, propositions et contre-propositions sur le dossier :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ces dernières sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Auxonne.

Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie d'Auxonne, siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête (soit le 17 mai 2024 avant 16h30) à l'adresse suivante : [projet-photovoltaique-auxonne@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-photovoltaique-auxonne@mail.registre-numerique.fr)

L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-auxonne>) pendant toute la durée de l'enquête.

## Rapport et conclusions :

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Auxonne, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site : [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr) (Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques).

Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire. La commune d'Auxonne est compétente pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

**Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.**

## Contact

### Responsable du projet

Baptiste Hillairet

Tél. : 04 81 09 18 35

[baptiste.hillairet@abo-wind.fr](mailto:baptiste.hillairet@abo-wind.fr)

### Agence de Lyon

75 rue de la Villette

Le Galaxie

69003 Lyon

ABO Wind  
devient



ABO Wind

[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)